

SÉNAT DU CANADA

BILL D⁵.

Loi pour faire droit à Sheila Elsie Clarkson Flintoft.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Sheila Elsie Clarkson Flintoft, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Christopher Henry Flintoft, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le premier jour de septembre 1948, en ladite cité, et qu'elle était alors Sheila Elsie Clarkson, célibataire; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande: A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète:

Dissolution
du mariage.

1. Le mariage contracté entre Sheila Elsie Clarkson et Christopher Henry Flintoft, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

Droit de se
remarier.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Sheila Elsie Clarkson de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Christopher Henry Flintoft n'eût pas été célébrée.